

# DP estival : devoir de vacances

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 916

PDF erstellt am: **21.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Devoir de vacances

(*réd*) Comme pour juillet, nous avons passé en revue l'actualité de ce mois d'août, sélectionnant quelques informations qui ont — plus que d'autres — su retenir notre attention.

**1<sup>er</sup> août** — La conseillère nationale lucernoise Rosemarie Dormann a perdu son poste de tutrice. Son employeur, l'Office des tutelles des districts de Sursee et de Hochdorf, estime qu'elle ne peut plus consacrer suffisamment de temps à son travail. Rosemarie Dormann avait pourtant officiellement réduit son activité professionnelle et n'était plus employée qu'à 50%. Question: connaissez-vous un homme politique sanctionné pour ce motif?

**9 août** — Selon le Tribunal fédéral, le conjoint concubin survivant peut faire

valoir son droit à une indemnité pour perte de soutien.

**10 août** — Après le retrait de l'offre du financier tessinois Tettamanti (14 000 fr par action), l'opération contrôle de la société d'assurances La Suisse touche à sa fin. C'est donc le leader de la branche, Rentenanstalt, qui a le dernier mot avec une offre de 12 000 fr par action. Un joli bénéfice en perspective pour les actionnaires puisque le titre était coté 3500 fr à fin 1987.

**11 août** — Annonce de la création prochaine d'une Fondation suisse pour la

paix. Présidée par Alexandre Hay, ancien président du CICR, elle aura pour tâche de promouvoir et de mieux faire connaître les efforts de la Suisse en faveur de la paix et de la sécurité, et de coordonner les activités des différentes organisations suisses dans ce domaine.

**15 août** — Commémoration par la Migros du centième anniversaire de la naissance de son fondateur, Gottlieb Duttweiler. C'est l'occasion pour les médias de broser le portrait de cet Helvète hors du commun, épicier de génie et politicien remuant. M-Renouveau, qui regroupe les coopérateurs critiques, se permet cette remarque assassine: si Duttweiler était encore en vie, la direction actuelle aurait à craindre ses foudres; depuis la mort du père, aucune idée nouvelle n'a vu le jour au sein de la puissante coopérative.

**16 août** — Positifs mais modestes. Tels sont les résultats des limitations de vitesse à 80/120 km/h introduites en 1984 pour des raisons de protection de l'environnement. Des résultats qui pourraient être plus significatifs si tous les cantons étaient convaincus de l'importance de ces mesures et en contrôlaient le respect de manière plus sérieuse.

**17 août** — Le Conseil fédéral est à nouveau au travail. Dans sa séance de ce jour il a désigné le chef (la cheffe?) du nouveau bureau de l'égalité créé en avril dernier. Il s'agit de Claudia Kaufmann, une juriste de 32 ans, jusqu'à présent responsable des questions féminines à l'Office fédéral de la culture et secrétaire de la Commission fédérale pour les questions féminines. ■

## CONSOMMATION D'ENERGIE

# Objectivité apparente

(*jd*) Par voie d'annonces payantes dans la presse locale, les Service industriels de Genève (SIG) rendent attentif à la hausse continue de la consommation d'électricité: +3,81% entre juillet 1987 et juin 1988. La production locale ne couvre que 38,6% de la demande d'électricité, cela grâce à une année hydrologique particulièrement favorable. Qu'est-ce qui pousse donc les SIG à choisir la voie publicitaire pour informer la population? Une conférence de presse ferait l'affaire — et à moindre coût. Alors, une aide à peine déguisée à la presse locale? Peut-être. Le souci de faire prendre conscience aux consommateurs genevois de la nécessité d'un usage plus modéré de l'électricité? La démarche est alors maladroite et incomplète. De la présentation de données objectives sur la consommation, il est vain d'attendre des changements de comportement. D'ailleurs, les SIG, institution publique, se gardent bien de faire référence à l'esprit d'économie du consommateur et de présenter des propositions concrètes en la matière. A vrai dire, le canton ne donne pas l'exemple:

pas de politique claire en matière énergétique, pas d'objectifs explicites, des interventions ponctuelles, un délégué à l'énergie isolé et sans grands moyens, une législation qui s'est fait attendre des années et dont l'application n'est toujours pas assurée. Bref une absence manifeste de volonté politique de prendre en main le problème énergétique.

Risquons une hypothèse. Dans ce vide politique, les SIG jouent leur propre jeu à l'instar des autres sociétés d'électricité, à savoir développer leur part du marché. Le peuple genevois a ancré dans la Constitution cantonale son refus de l'énergie nucléaire. Les SIG ne peuvent donc plus prôner directement le développement de cette forme d'énergie. Reste alors à insister régulièrement sur la croissance de la demande d'électricité pour que cette évolution apparaisse finalement comme une fatalité aux yeux de l'opinion. Et, à suivre les producteurs-distributeurs d'électricité — refus d'un arrêté fédéral urgent sur les économies d'énergie, refus d'une loi fédérale sur l'économie électrique — cette fatalité s'imposera à coup sûr, comme la né-

cessité de construire de nouvelles centrales nucléaires.

PS. Ce jeu subtil autour de données objectives apparaît en pleine lumière lorsque varie l'objectif visé. Dans un récent communiqué, la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES) a mis en évidence la progression de la consommation d'électricité des ménages en 1987, supérieure à la moyenne. Les gaspilleurs sont montrés du doigt. Mais lorsque Otto Stich préconise une taxe sur l'énergie, les mêmes milieux patronaux soulignent que l'industrie sera durement touchée puisqu'elle est la principale consommatrice d'électricité. ■